

<b>PRESENTS</b>		
<b>LE MOULLEC</b>	Frédéric	<i>Membre du Bureau Exécutif (Habitat)</i>
<b>CORVISIER</b>	Bernadette	<i>Membre du Bureau Exécutif (Transports)</i>
<b>ABRAHAM</b>	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
<b>ADAM</b>	Mariannick	<i>CM, LANGOAT</i>
<b>BART</b>	Sylvie	<i>SAINT-QUAY-PERROS</i>
<b>BESNARD</b>	Catherine	<i>LANNION</i>
<b>BODIN</b>	Marie-Pierre	<i>CM, TREGUIER</i>
<b>DUMORTIER</b>	Annie	<i>CM, PLUZUNET</i>
<b>GUILLAUME</b>	Raymonde	<i>LANMERIN</i>
<b>LANDOUAR</b>	Jean-Michel	<i>CM, TREDREZ-LOCQUEMEAU</i>
<b>LE CORRE</b>	Marie-José	<i>PLOUMILLIAU</i>
<b>ROPARS</b>	Nelly	<i>CM, PLOUNEVEZ-MOEDEC</i>
<b>LE LOEUFF</b>	Sylvie	<i>PLOULEC'H</i>
<b>LE MOAL</b>	André	<i>POMMERIT-JAUDY</i>
<b>PARISCOAT</b>	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
<b>PEROCHE</b>	Michel	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>VIARD</b>	Danielle	<i>LOUANNEC</i>
<b>EXCUSES</b>		
<b>BOURHIS</b>	Thérèse	<i>TREMEL</i>
<b>BOUSSU</b>	Chantal	<i>CM, MINIHY-TREGUIER</i>
<b>LE HERVE</b>	Quentin	<i>CM, PLOUNEVEZ-MOEDEC</i>
<b>LINTANF</b>	Hervé	<i>POULDOURAN</i>
<b>NIHOARN</b>	Françoise	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
<b>TURUBAN</b>	Marcel	<i>LEZARDRIEUX</i>
<b>LECHENNE</b>	Yveline	<i>Conseil de Développement</i>
<b>DUMONT</b>	Benoît	<i>Conseil de Développement</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
<b>THOMAS</b>	Mickaël	<i>Directeur général adjoint en charge du Pôle Op. et Technique</i>
<b>FOLLEZOU</b>	Yvan	<i>Directeur de l'Aménagement</i>
<b>GONET</b>	Nicolas	<i>Service Transports</i>

## ORDRE DU JOUR

1. Questions diverses – Habitat
2. Validation grilles horaires estivales – lignes D et E
3. Présentation SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et d'information des Voyageurs)
4. Orientations et priorisation des nouvelles mobilités (chargé de mission)
5. TAD : analyse des demandes de dérogation
6. Bilan TAD Pôle de Lézardrieux (4 mois)
7. Sécurisation des points d'arrêts scolaires
8. Point sur le transfert des circuits scolaires / septembre 2018

**Introduction :**

Présentation conjointe de Frédéric LE MOULLEC et Bernadette CORVISIER sur la proposition au prochain conseil communautaire de suppression de la commission 4. Par mesure de cohérence, sous réserve du vote de la délibération proposée dans ce sens au prochain Conseil Communautaire, les points relatifs à l'habitat seront désormais vus en commission 7 avec l'urbanisme et les questions de transport en commission 3, avec les services à la population (Déchets, Eau & Assainissement, Voirie). Les membres actuels de la Commission 4 pourront participer soit à la Commission 3, soit à la Commission 7, soit aux deux Commissions.

**1. Questions diverses – Habitat**

- Portage la Roche-Derrien : Arnaud PARISCOAT précise le projet porté par la Ville.
- Création d'une Société Publique Locale d'aménagement. Il est précisé que la SEM Lannion-Trégor poursuivra son action notamment dans les domaines économiques et énergie.

➤ **La commission émet un avis favorable (unanimité)**

**2. Validation grilles horaires estivales – lignes D et E**

En introduction de la partie Transports, Bernadette CORVISIER excuse François BIENFAIT, absent pour raisons personnelles

Mickaël THOMAS présente la proposition de grilles horaires pour la période estivale, qui a fait l'objet d'une concertation avec les communes, avec les Offices de Tourisme communautaire et de Perros-Guirec et avec la CAT, titulaire du marché

➤ **La commission émet un avis favorable (unanimité)**

### **3. Présentation SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et d'information des Voyageurs)**

Mickaël THOMAS présente le contenu et l'intérêt d'un tel système, et propose une mise en place progressive ; une 1<sup>ère</sup> partie de ce système pourrait être mise en service avant l'été 2018, notamment dans le cadre du marché en cours, pour l'installation d'abribus publicitaires ; ce système permettra en effet d'offrir aux usagers, aux Offices de Tourisme et au Service Transports une information en temps réel sur les lignes régulières, et en particulier sur le respect des horaires théoriques.

Ce système permet en effet de savoir dans combien de temps passe le prochain bus, mais aussi à l'Agglomération de répondre à ses obligations de mise en accessibilité des véhicules vis-à-vis des personnes à mobilité réduite (aveugles, malvoyants) en diffusant une annonce sonore du nom du prochain arrêt. Ce système peut par la suite être jumelé avec la billettique sans contact Korrigo.

➤ **La commission émet un avis favorable (unanimité)**

### **4. Orientations et priorisation des nouvelles mobilités (chargé de mission)**

Nicolas GONET présente une proposition de feuille de route pour la mission qui lui a été confiée, qui consiste à développer le covoiturage local et solidaire, à mettre à jour et développer avec les communes le schéma cyclable communautaire et à mettre en œuvre avec les entreprises un Plan de Déplacements Inter-Entreprises, en particulier sur le Parc Pégase.

Sur le covoiturage, l'idée est d'imaginer un système souple et pas exclusivement numérique qui vienne proposer des solutions de mobilité aux habitants du territoire, en complémentarité des lignes régulières et des TAD.

Bernadette CORVISIER propose que ce travail fasse l'objet d'un groupe de travail, chargé de faire des propositions à la Commission sur le covoiturage local et solidaire, et ensuite au Bureau Exécutif et au Conseil Communautaire.

Marie-José LE CORRE et André LE MOAL ne croient pas au covoiturage et privilégient la solution des lignes régulières.

Raymonde GUILLAUME affirme que le covoiturage entre voisins existe déjà et qu'il ne sert donc à rien de travailler sur ce domaine ; en outre, elle pense que le développement de la pratique du vélo est irréaliste le long des axes à forte circulation s'il n'y a pas de pistes cyclables. Elle suggère de demander aux habitants du territoire ce qu'ils veulent. A son avis, il faut plutôt mettre en service une ligne de car entre Lannion et Tréguier le samedi.

Arnaud PARISCOAT explique qu'il ne faut pas oublier le projet communautaire de dynamisation des centres-villes / centres-bourgs dans le développement du covoiturage, par exemple en utilisant les commerces de centre-bourgs comme lieu de rendez-vous. Il est d'accord avec la nécessité que le covoiturage et les TAD sont complémentaires, en solutions de mobilité.

Marie-José LE CORRE rappelle que la Commune de Ploumilliau a financé un service de portage de courses à domicile, en partenariat avec la Poste et la supérette Vival ; elle informe la commission du fait que la supérette Vival de Ploumilliau est partante pour servir de plateforme de covoiturage.

Bernadette CORVISIER rappelle que, du fait des plafonds d'éligibilité aux TAD, certains habitants n'ont plus accès à ces services et réclament des solutions de mobilité ; or, les lignes régulières ne sont pas une solution pour tous les besoins de déplacements, en particulier quand une ligne régulière ne transporte qu'une ou 2 personnes par véhicule. A son avis, le covoiturage est une solution alternative et complémentaire, à condition qu'il ne soit pas exclusivement numérique, pour ne pas écarter les personnes éloignées du numérique

Après un appel à volontaires, un groupe de travail est constitué de Marie-Pierre BODIN, Arnaud PARISCOAT, Marie-José LE CORRE et Bernadette CORVISIER.

➤ **La commission prend acte de la composition du groupe de travail sur le covoiturage**

Nicolas GONET expose le contenu d'un nouveau décret qui vient de sortir au Journal Officiel fin décembre 2017 (n° 2017-1851 du 29/12/2017), pour prendre la suite de l'aide mise en place par l'Etat pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAR) qui se termine le 31/01/2018.

La nouvelle aide sera réservée aux personnes physiques majeures non imposables sur le revenu l'année précédant l'acquisition du VAE (ce qui représente environ 60% des habitants de LTC). Cette nouvelle aide est conditionnée à l'existence d'une aide versée par une collectivité locale ; **l'aide de l'Etat ne pourra « être supérieure au montant de l'aide locale, et ne peut pas avoir effet de porter le cumul des 2 aides au-delà du plus faible des 2 montants suivants : 20% du coût d'acquisition TTC ; 200 € » (information complémentaire post-commission).**

En pratique, le coût d'acquisition d'un VAE est compris entre 600 et 1 500 €.

Si, par exemple, LTC verse une aide de 5% du coût d'acquisition TTC plafonnée à 50 €, l'Etat versera une aide du même montant, ce qui fera une aide totale de 10% du coût d'acquisition plafonnée à 100 €.

Si LTC verse une aide de 10% du coût d'acquisition TTC plafonnée à 100 €, l'Etat versera une aide du même montant, ce qui fera une aide totale de 20% du coût d'acquisition plafonnée à 200 €.

André LE MOAL est favorable au versement d'une aide de LTC à hauteur de 10% plafonnée à 100 € pour les ménages non imposables.

➤ **La commission émet un avis favorable (unanimité)**

Cette aide locale sera proposée au vote du Conseil Communautaire d'avril 2018.

5. **TAD : analyse des demandes de dérogation**

Mickaël THOMAS expose la demande de dérogation de la Commune de Quemperven au principe de sectorisation des déplacements pour tous motifs par Pôle (les déplacements vers les hôpitaux de Lannion, Tréguier et Trestel et vers des spécialistes médicaux non présents sur le pôle étant déjà possibles).

Michel PEROCHE rappelle que la Commission a déjà répondu négativement par le passé à d'autres demandes de dérogation ; si la Commission répond favorablement à cette demande, toutes les communes vont demander.

Raymonde GUILLAUME informe la Commission que certaines maisons de Quemperven (pôle de Cavan) bordent Lanmérin (pôle de Tréguier). Elle est donc favorable à cette demande de dérogation.

Bernadette CORVISIER rappelle que la sectorisation du Service Taxi TILT par pôle a pour but de limiter les longs déplacements et donc les coûts restant à la charge de LTC.

➤ **La commission émet un avis défavorable à la demande de dérogation de Quemperven (une voix pour, le reste contre)**

**6. Bilan TAD Pôle de Lézardrieux (4 mois)**

Bernadette CORVISIER informe en outre la Commission que LTC vient d'obtenir le 15 janvier 2018 l'accord de la Région Bretagne pour que le service Taxi TILT puisse par dérogation transporter des usagers du Pôle de Lézardrieux à destination de Paimpol (hôpital, spécialistes médicaux non présents sur le pôle). LTC avait demandé cette dérogation à la Région depuis plusieurs mois et attendait l'accord de la Région, compétente en matière de déplacements entre EPCI.

Cette information sera communiquée aux mairies du Pôle de Lézardrieux, à la mairie de Paimpol et aux usagers via une conférence de presse organisée dans les prochains jours à la Maison Communautaire de Kérantour, en presqu'île. Cette campagne de communication sera aussi l'occasion de faire connaître le service Mobili TILT, jusqu'à présent très peu utilisé par les habitants du Pôle de Lézardrieux.

➤ **La commission prend note de l'information**

**7. Sécurisation des points d'arrêts scolaires**

Dans le cadre du futur transfert de 48 circuits scolaires de la Région Bretagne à LTC en septembre prochain, Mickaël THOMAS propose d'entreprendre un diagnostic de la sécurité des points d'arrêts scolaires. Auparavant gérés par le Conseil Départemental, le nombre de ces arrêts scolaires est évalué à 1 200 sur le territoire de LTC. Ces arrêts ne sont pas géolocalisés et ne sont pas précisément identifiés, laissant à la libre appréciation aux chauffeurs de car de s'arrêter à tel ou tel endroit, ce qui n'est pas compréhensible par les usagers.

Ce diagnostic permettra de définir un schéma de mise en sécurité des arrêts, avec des priorités qui seront à définir ; dans ce cadre, les services ont prévu une provision de 200 000 € pour une 1<sup>ère</sup> phase de travaux de mise en sécurité, dans le projet de BP 2018 du budget autonome Transports, qui sera soumis au vote du prochain Conseil Communautaire.

Arnaud PARISCOAT rappelle que le Code de la Route interdit les arrêts scolaires dans les ronds-points ; c'est pourtant le cas à Pommerit-Jaudy, ce qu'il trouve dangereux. Il s'interroge sur la diminution du nombre d'arrêts scolaires et sur la sécurisation que permettrait le regroupement de plusieurs arrêts à un endroit sécurisé.

André LE MOAL propose de commencer par classer les arrêts scolaires en 2 catégories : les arrêts visibles (présence d'un abribus, d'une encoche ...) et ceux qui ne le sont pas.

Sylvie LE LOEUFF confirme qu'à Ploulec'h, l'arrêt scolaire dans le bourg n'est pas matérialisé et que le car scolaire s'arrête au milieu de la route.

➤ **La commission émet un avis favorable (unanimité)**

**8. Point sur le transfert des circuits scolaires / septembre 2018**

Pas d'observation.

**Questions diverses :****Demande de fonds de concours de la Commune de Ploulec'h pour l'aménagement d'un cheminement cyclable :**

Mickaël THOMAS informe la Commission d'une demande de fonds de concours formulée par Ploulec'h quelques jours avant la date de la commission. Le projet consiste à aménager des cheminements doux aux abords de la salle socio-culturelle et du lotissement. En l'état actuel, cette demande ne répond pas complètement aux règles du fonds de concours, en particulier sur la largeur du cheminement. Néanmoins, cette demande est intéressante car elle permet d'assurer la continuité d'un itinéraire en site propre et sécurisé entre le rond-point du Détour du Yaudet et le bourg, en dehors de la route départementale.

Sylvie LE LOEUFF n'était pas au courant de cette demande, mais pense que ce cheminement est principalement à vocation piétonnière, ce qui ne rentre pas dans les critères du fonds de concours 'aménagement cyclables ou cyclo-piétonniers'.

Mickaël THOMAS propose de prendre contact avec la Mairie et le Bureau d'Etudes de LTC (maître d'œuvre de cet aménagement) pour adapter la largeur de cet aménagement, afin de respecter les critères du fonds de concours. A l'issue de cet ajustement, la demande sera présentée pour délibération au Bureau Exécutif.

- **La commission émet un avis favorable (unanimité)**